

+ de 6 ans

FICHE DE FREQUENTATION VACANCES D'AOÛT ALSH DE : CHARMES

ALSH 2022

NOM et Prénom de l'Enfant : Date de Naissance : Age :

NOM et Prénom du Responsable légal : Téléphone :



INSCRIPTION A LA SEMAINE OBLIGATOIRE (!!!place limitée)



	Semaine AVEC repas (1)	Semaine SANS repas	ACCUEIL ECHELONNE (2)			
			De 8h00 à 9h00	De 8h30 à 9h00	De 17h00 à 17h30	De 17h00 à 18h00
Lundi 1 Août						
Mardi 2 Août						
Mercredi 3 Août						
Jeudi 4 Août						
Vendredi 5 Août						
Lundi 8 Août						
Mardi 9 Août						
Mercredi 10 Août						
Jeudi 11 Août						
Vendredi 12 Août						
Lundi 15 Août						
Mardi 16 Août						
Mercredi 17 Août						
Jeudi 18 Août						
Vendredi 19 Août						
Lundi 22 Août						
Mardi 23 Août						
Mercredi 24 Août						
Jeudi 25 Août						
Vendredi 26 Août						

Cochez la case correspondante :

Bénéficiaire Aide aux temps libres de la CAF
N° Allocataire : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
 Bénéficiaire des Bons vacances MSA
 Non Bénéficiaire d'aide

RESERVER A L'ADMINISTRATION
Quotient Familial : /_/_/_/_/_

IMPORTANT !!!

- ☞ Toute semaine commencée est due dans sa totalité !!!
L'annulation de la semaine devra être signifiée obligatoirement à la Direction par écrit sur la fiche modificative au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 9h30.
- ☞ Toute absence au cours de la semaine sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.
- ☞ En cas d'utilisation du Service de Bus, pensez à modifier la fiche de ramassage correspondante .

Le
Signature :
Suivie de la mention "lu et approuvé"

1 - Repas : Lors des vacances de Juillet et Août, si les enfants déjeunent sur place, les repas sont fournis par la société de restauration A.P.I .Les parents devront s'acquitter du prix du repas à la semaine.

2 - Accueil échelonné : L'utilisation des ces tranches horaires est facturée.